

DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU) – UNIVERSITE D'ORLEANS

DROIT – RELIGION – SOCIETE

Responsables :

Fouad EDDAZI (Maître de conférences – Université d'Orléans)
Aline CHEYNET de BEAUPRE (Professeur – Université d'Orléans)

Objet de la formation

La création du DU « Droit, Religion, Société », est un projet de formation civile et civique qui répond à un contexte national marqué par le développement de nouvelles pratiques religieuses, tant du côté du christianisme (phénomène des chrétiens évangéliques) que du côté de l'islam. Il est certain que l'actualité sécuritaire, marquée par des attentats perpétrés au nom de la religion ou des tensions accrues entre communautés, joue également dans la nécessité de revenir sur le cadre des rapports entre le fait religieux et les institutions politiques, administratives et sociales de la République.

En effet, ce développement de ces nouvelles pratiques religieuses suppose de revisiter les liens entre la religion, la société et les pouvoirs publics, à travers le prisme du droit : les croyants et responsables des cultes doivent pouvoir connaître les règles juridiques régissant les cultes et les rapports entre la religion et les institutions sociales, administratives et politiques, afin que les pratiques cultuelles s'inscrivent dans un cadre légal ; les pouvoirs publics souhaitent tisser de nouveaux espaces de dialogue entre les publics intéressés et entre eux-mêmes et les croyants et responsables des cultes, via leur formation à des référentiels juridiques communs. Le secteur privé, également concerné par ce fait religieux revigoré, n'échappe à cette exigence de mise au point juridique, dans une perspective de conciliation de la liberté religieuse et des principes de fonctionnement du corps social. Avant cette focalisation sur les fondamentaux juridiques, il conviendra d'identifier les croyants et cultes en question, par le recours à la sociologie.

Dans cette perspective, trois objectifs sont particulièrement poursuivis :

- Transmettre un socle commun relatif au contexte socio-historique, au droit et aux institutions de la France, et en particulier au principe de laïcité et à ses applications ;
- Fournir des instruments en vue de faciliter la gestion des personnels et des institutions cultuelles et préparer les aumôniers à l'exercice de leurs fonctions dans le cadre d'une administration ou de l'armée ;
- Promouvoir la connaissance du fait religieux et des religions implantées sur le territoire français, au regard notamment de leur organisation et de leurs doctrines dans le but de créer un espace de dialogue entre les publics.

Accréditations

Accrédité par le Ministère de l'Intérieur pour rejoindre le réseau des DU de formation civile et civique (mai 2018).

Accrédité par le Ministère de l'Intérieur sur la liste des formations civiles et civiques des aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires (obtention du DU obligatoire pour exercer cette fonction ; décret n° 2017-756 du 3 mai 2017, relatif aux aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires).

Comité de pilotage

Co-direction :

Fouad EDDAZI (Maître de conférences en droit public – Université d'Orléans)

Aline CHEYNET de BEAUPRE (Professeur de droit privé – Université d'Orléans)

Equipe pédagogique :

Christian RENOUX (Maître de conférences d'histoire moderne- Université d'Orléans).

Spécialité : Histoire des religions, rapport entre violence et religions

Dominique MESSINEO (Maître de conférences en Histoire du Droit - Université d'Orléans).

Spécialité : Histoire des institutions et des cultures politique et administratives

Julien THOMAS (Maître de conférences en droit public - Université de Rouen)

Spécialité : Droit constitutionnel

Fouad EDDAZI (Maître de conférences en droit public - Université d'Orléans)

Spécialité : Droit administratif

Aline CHEYNET de BEAUPRE (Professeur de droit privé - Université d'Orléans)

Spécialité : Droit des personnes et de la famille – Droit médical et bioéthique

Stéphanie MAUCLAIR (Maître de conférences en droit privé - Université d'Orléans),

Spécialité : Droit des personnes et de la famille

Odile LEVANNIER-GOUËL (Maître de conférences en droit privé - Université d'Orléans).

Spécialité : Droit social – Droit du travail

Dispositions relatives aux étudiants

Public visé :

Cette formation s'adresse en priorité :

- à l'ensemble des **cadres religieux** des différents cultes,
- aux **ministres du culte**,
- aux **responsables d'associations culturelles**,
- aux **aumôniers** de l'armée, des établissements hospitaliers et des établissements pénitentiaires (la formation étant accréditée par le Ministère de l'Intérieur sur la liste des formations civiles et civiques des aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires).

Elle concerne également les **agents publics et privés** soucieux d'acquérir une meilleure connaissance du fait religieux et des normes applicables aux institutions et activités religieuses. Les agents concernés pourront mieux maîtriser la gestion de l'articulation entre le fait religieux et le fonctionnement de leurs organisations respectives.

Tout **étudiant** intéressé peut rejoindre la formation, en complément d'une inscription principale, par intérêt intellectuel ou par volonté de maîtrise d'une compétence complémentaire en vue de l'insertion professionnelle future.

Prérequis :

Baccalauréat ou équivalent (après acceptation du dossier d'équivalence par les directeurs).

Niveau de français B1 (un renforcement en langue française pourra être demandé à certains étudiants auprès de l'Institut de Français, situé au sein de l'UFR Lettres de l'Université d'Orléans).

Recrutement :

Les candidats seront recrutés sur dossier ou après entretien, chaque dossier étant étudié par un comité de recrutement composé des membres de l'équipe pédagogique.

Dans la perspective d'une candidature, les potentiels étudiants devront produire, outre le dossier de candidature, un CV ainsi qu'une lettre de motivation pour suivre la formation.

Catégories d'étudiants :

Les étudiants peuvent s'inscrire au titre de :

- La formation initiale (étudiants, tout public).
- La formation continue (dossier SEFCO).
- L'accréditation des aumôniers pénitentiaires ; hospitaliers et militaires (décret n° 2017-756 du 3 mai 2017).

Assiduité :

La présence à tous les cours est obligatoire et sera vérifiée par chaque enseignant.

La présence aux conférences (au moins 3 par an) organisées dans le cadre de la formation est également obligatoire.

A partir de 2 absences injustifiées, les directeurs, après consultation de l'équipe pédagogique, pourront prononcer l'interdiction de se présenter aux examens de l'étudiant concerné.

Des absences exceptionnelles pourront être tolérées sur présentation de justificatifs motivés et après acceptation des directeurs de la formation.

Méthodologie :

L'ensemble de la formation bénéficie d'une assistance méthodologique pendant l'année. Celle-ci prend notamment la forme d'enseignements spécifiques pour préparer aux contrôles terminaux et à la rédaction et la soutenance du mémoire collectif.

Maquette de la formation

<i>DU DROIT RELIGION SOCIETE</i>			
UE	<i>Déroulement du DU :</i>	HCM	Coef
U1	I. Groupes religieux et dialogue interreligieux (Chr. RENOUX) :	25	
	1) Les groupes religieux présents en France dans le contexte de sécularisation	10	1
	2) Le dialogue interreligieux	15	1
U2	II. Puissance publique et religions	60	
	1) Histoire du droit des relations entre puissance publique et religions en France (D. MESSINEO)	15	1
	2) Institutions publiques et religions (J. THOMAS) :	25	
	- Institutions et valeurs de la République	5	1
	- Droit des relations entre puissance publique et religions	20	1
3) Droit de l'organisation et du fonctionnement des cultes (F. Eddazi)	20	1	
U3	Méthodologie (A. CHEYNET de BEAUPRE)	10	
UE4	III. Vie sociale et religions	40	
	1) Droit des personnes et de la famille et religion (A. CHEYNET de BEAUPRE - S. MAUCLAIR)	25	1
	2) Entreprises et religions en droit du travail (O. LEVANNIER-GOUEL)	15	1
UE5	Mémoire collectif	5	1
UE6	Conférences thématiques	Hors HCM	
Total Annuel		140 HCM	

HCM : Heures de cours magistral (1 HCM = 1,5 HTD) ; Coef. : Coefficient attribué à chaque matière.

Résumé des cours :

Les groupes religieux présents en France dans le contexte de sécularisation

(Chr. RENOUX)

Cet enseignement vise à une analyse sociologique des dynamiques des groupes religieux présents en France dans le contexte de sécularisation.

Le dialogue interreligieux (Chr. RENOUX)

Le dialogue interreligieux s'inscrit notamment au travers de l'œcuménisme réalisé par les trois religions du Livre, principalement, et des cultes correspondant : chrétiens, israélites, musulmans.

Il peut être choisi et élaboré par les religions elles-mêmes ou imposé par les institutions républicaines.

Le cours se destine à la présentation des fondements et les formes de ce dialogue en France.

Histoire du droit des relations entre puissance publique et religions en France

(D. MESSINEO)

La question des rapports entre la puissance et les religions est ancienne en France.

Le droit français actuel ne peut être compris sans un retour à la situation sous l'Ancien Régime, avec la place particulière de la religion catholique dans l'Etat, sans négliger les conséquences d'une telle relation sur la paix civile, les différents épisodes des guerres de religion ayant eu des incidences juridiques majeures.

A la Révolution, la problématique du lien entre Etat et religions ne cesse pas, les régimes politiques successifs pouvant mettre en avant des régimes juridiques distincts (existence d'une religion d'Etat, concordat, séparation des Eglises et de l'Etat...). La genèse du principe de laïcité sera particulièrement étudiée.

Institutions et valeurs de la République

La République française, principalement au travers de la Constitution de 1958 et de ses textes fondateurs, a posé un ensemble de principes qui sont considérés aujourd'hui comme fondamentaux et incontournables dans la vie citoyenne. Il en est ainsi des questions relatives à la démocratie, l'égalité homme-femme, la liberté individuelle, la laïcité...

Avant de revenir sur ses valeurs, il conviendra de présenter les Institutions de la République, en particulier celles en lien avec la sphère religieuse, soit les institutions étatiques et les collectivités territoriales, dont les organisations et compétences seront présentées.

Droit des relations entre puissance publique et religions (J. THOMAS)

Aujourd'hui, les relations entre puissance publique et religions sont définies par le principe de laïcité. Celui-ci implique une exigence de neutralité de l'Etat, sur le plan religieux. Néanmoins, il ne signifie pas l'absence de toute relation entre l'Etat et le sujet religieux. L'organisation interne du service public (agents, symboles) et le fonctionnement du service public (rapport aux prestations et usagers de service public) en témoignent.

Droit de l'organisation et du fonctionnement des cultes (F. EDDAZI)

Tout un pan du droit français est consacré à l'organisation et au fonctionnement des cultes. Au niveau des institutions publiques, on pourra revenir sur le rôle du Ministère de l'Intérieur et des Préfectures sur ces points.

S'agissant des cultes eux-mêmes, on verra les différentes structurations qu'ils peuvent adopter, pour leur fonctionnement interne mais aussi le dialogue avec les pouvoirs publics. Concernant le rôle cultuel, on pourra examiner le régime des associations cultuelles, des édifices du culte, le statut des ministres du culte et des éléments afférents à la fiscalité des cultes.

Méthodologie (A. CHEYNET de BEAUPRE)

L'ensemble de la formation bénéficie d'une assistance méthodologique pendant l'année. Celle-ci prend notamment la forme d'enseignements spécifiques pour préparer aux contrôles terminaux et à la rédaction et la soutenance du mémoire collectif.

Droit des personnes et de la famille et religion (A. CHEYNET de BEAUPRE - S. MAUCLAIR)

Le statut de la personne (homme ou femme), tout au long de sa vie, est appréhendé par le droit, de la naissance à la mort. Il en est de même pour la famille, la vie en couple et les enfants. La vie privée comme la vie religieuse du citoyen croise dès lors nécessairement les règles juridiques posées par la République pour la vie en Société et le respect des valeurs fondamentales républicaines.

Entreprises et religions en droit du travail (O. LEVANNIER-GOUEL)

Pendant longtemps, on a pu penser que les entreprises et les religions n'avaient guère de liens. En effet, faute d'être soumises au principe de laïcité, les entreprises privées n'ont pas à se « séparer » des religions, les salariés n'ayant pas les mêmes devoirs que les agents publics à propos de la neutralité religieuse.

Pourtant, la question religieuse se pose de plus en plus dans l'entreprise : la jurisprudence interne (la fameuse affaire Baby Loup) et européenne (l'avis Secure Solutions notamment) fait émerger un régime complexe permettant d'appliquer à l'entreprise une forme de neutralité religieuse, distincte encore de la portée de celle applicable à la sphère publique, mais s'en rapprochant.

Le cours vise à présenter l'état du droit du travail sur le rapport entre entreprises et religions.

Déroulement de la formation

Lieu et statut de la formation :

Diplôme universitaire délivré par l'Université d'Orléans.

Lieu de formation : UFR DEG rue de Blois 45 067 ORLEANS.

Effectifs :

Effectifs : 30 étudiants maximum par promotion.

Calendrier :

(Dates indicatives à préciser ultérieurement selon le calendrier des examens de l'Université d'Orléans)

Ouverture : lundi 07 octobre 2019.

Répartition des cours :

- **Début : lundi 07 octobre 2019**
- Fin : juillet 2020

Examens :

L'évaluation, voir ci-dessous, reposera sur le contrôle terminal et continu.

Rythme des enseignements :

- La formation pourra être effectuée sur un cycle de deux années (sous réserve d'acceptation par l'équipe pédagogique de l'organisation de cet étalement).
- La formation est adaptée aux contraintes de personnes exerçant en parallèle une activité professionnelle. Le DU fonctionnera sur un rythme de deux jours par mois, probablement les lundi/mardi (jours à confirmer avec la promotion retenue).

Frais d'inscriptions :

- Accréditation des aumôniers pénitentiaires, hospitaliers et militaires + Formation initiale (étudiants, tout public) : 170 €.
- Formation continue (dossier SECO) : coût de la formation à déterminer, en fonction de la situation personnelle, avec le service de la formation continue : dudrs.sefco@univ-orleans.fr

Evaluation des connaissances

Dispositions générales :

La délivrance du DU est conditionnée à l'obtention d'une moyenne générale de 10/20, par compensation des notes.

Les notes au-dessus de la moyenne sont conservées pour la seconde session.

Les demandes d'étalement du DU sur deux années feront l'objet d'une concertation entre l'équipe pédagogique et l'étudiant concerné, en tenant compte des contraintes universitaires.

Modalités de contrôle des connaissances :

- Contrôle terminal :

- **Les unités 1, 2 et 3** donneront lieu à des épreuves écrites (1h à 2h) ou orales (10 à 15 minutes) à déterminer par l'enseignant et signalées aux étudiants en début d'année. Les épreuves se dérouleront selon un calendrier annoncé en début d'année et tenant compte :

Du calendrier d'examens universitaires.

Des contraintes professionnelles des étudiants dans la mesure du possible.

- **U5 : Mémoire collectif** : les étudiants réaliseront un mémoire :

Collectif (par groupe de deux ou trois étudiants)

Écrit (de 15 à 20 pages)

Soutenu oralement en fin d'année universitaire devant un jury et la promotion

Sur un sujet déterminé de façon conjointe par les enseignants et les étudiants.

Les étudiants bénéficieront d'une préparation méthodologique pour la réalisation du mémoire. Chaque groupe sera encadré par un directeur de mémoire assistant le groupe pour la réalisation du travail qui sera évalué en fin d'année.

L'évaluation du mémoire tiendra compte :

De la qualité de la présentation écrite et orale.

De l'adéquation des développements avec les enseignements dispensés.

La note obtenue à l'issue de la soutenance sera une note commune au groupe ayant soutenu le mémoire.

La note du mémoire collectif est affectée d'un coefficient 1.

- **Contrôle continu** : les différents enseignements donneront lieu à du contrôle continu, sous la forme d'exposés à préparer et présenter pendant les cours, dans un format qui sera arrêté par chaque enseignant. Ces exposés donneront lieu à la remise d'un texte écrit.

Nota bene : la note finale obtenue par matière correspondra à l'agrégation des évaluations en contrôle continu et terminal.

Soutien à l'acquisition et à la maîtrise des connaissances

Chaque année, l'équipe pédagogique organisera des conférences thématiques, par exemple en invitant des personnes qualifiées.

Les étudiants devront obligatoirement suivre ces conférences thématiques, qui seront une aide à la rédaction du mémoire collectif et, de manière plus générale, pour l'acquisition, la maîtrise et la mise en perspective des connaissances.

L'équipe pédagogique pourra également diriger les étudiants vers des conférences pertinentes, organisées dans un autre cadre que le DU.

Rattrapages :

Une session de rattrapage sera organisée à destination des étudiants dont les diplômes n'auront pas été validés après la première session.

INFORMATIONS PRATIQUES :

Page internet du DU :
www.univ-orleans.fr/deg/droit/du-droit-religion-société

Contacts :

Secrétariat :
DUDRS.deg@univ-orleans.fr

Formation Continue :
Mickaël MATHIEN, **sefco@univ-orleans.fr**
☎ 02-38-49-46-87 - IRD, 2ème étage
5 rue du carbone BP 6749
45067 ORLEANS CEDEX 2

Date limite d'inscription : 1^{er} JUILLET 2019 (1^{ère} campagne)

Début des cours : lundi 07 octobre 2019